

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DPVI 177 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Régie de quartier du 19e Nord.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention la régie de quartier 19e Nord et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 8 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 25.000 euros est attribuée à la Régie de quartier 19e Nord (11485) pour le fonctionnement d'une accorderie (2012-03665). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pour les projets mentionnés.

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 25.000 euros, est imputée au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.